



Fiche d'inscription 2017/18
Stages de sensibilisation – Arts-plastiques & art-thérapie
Aix en Provence

Nom-Prénom.....

Adresse personnelle

.....

Tél

e-mail

Profession.....

Lieu de travail

Public

Je désire m'inscrire à :

<i>Dates à confirmer</i>	TARIFS	
	Particulier / Format. perm.	
Stages expérimentiels et théorico-cliniques		
<input type="checkbox"/> Volume – enjeux des corps 25-26 novembre (<i>dates à confirmer</i>)	300 €	450 €
<input type="checkbox"/> Peinture – mouvements de matières 27-28 janvier (<i>dates à confirmer</i>)	300 €	450 €
<input type="checkbox"/> Graphisme et mise en espace-tracer et nouer 27-28-29 avril (<i>dates à confirmer</i>)	450 €	675 €
<input type="checkbox"/> Les 2 stages : réduction de 15%		
<input type="checkbox"/> Les 3 stages : réduction de 20%		

•**Adhésion obligatoire** à l'Association (tarif spécifique à cette Formation) : 30 €
L'adhésion permet de bénéficier de l'entrée libre à la Journée Annuelle de l'ATEPP-CEFAT.

TSVP

signature et conditions générales au verso

Fiche d'inscription 2017/18
Stages de sensibilisation – Arts-plastiques & art-thérapie
Aix en Provence

Nom-Prénom.....

Adresse personnelle

.....

Tél

e-mail

Profession.....

Lieu de travail

Public

Je désire m'inscrire à :

<i>Dates à confirmer</i>	TARIFS	
	Particulier / Format. perm.	
Stages expérimentiels et théorico-cliniques		
<input type="checkbox"/> Volume – enjeux des corps 25-26 novembre (<i>dates à confirmer</i>)	300 €	450 €
<input type="checkbox"/> Peinture – mouvements de matières 27-28 janvier (<i>dates à confirmer</i>)	300 €	450 €
<input type="checkbox"/> Graphisme et mise en espace-tracer et nouer 27-28-29 avril (<i>dates à confirmer</i>)	450 €	675 €
<input type="checkbox"/> Les 2 stages : réduction de 15%		
<input type="checkbox"/> Les 3 stages : réduction de 20%		

•**Adhésion obligatoire** à l'Association (tarif spécifique à cette Formation) : 30 €
L'adhésion permet de bénéficier de l'entrée libre à la Journée Annuelle de l'ATEPP-CEFAT.

TSVP

signature et conditions générales au verso

Conditions générales

Admission

- Un entretien, avec l'un des responsables de la formation est proposé à tous ceux qui souhaitent s'inscrire aux Stages ou au Groupe de Supervision. Il peut se faire à l'Atelier Les Pinceaux à Paris, ou par téléphone.

Fonctionnement

- Si le nombre de participants requis pour le bon fonctionnement des stages n'est pas atteint, le stage peut être annulé et le règlement des inscriptions remboursé.
- **Matériel** : les tarifs comprennent le matériel de base. Une liste de matériel spécifique pourra être demandée.

Inscription

- L'inscription se fait auprès du secrétariat, par courrier ou sur place, avant le début de tout enseignement.
- **Pour les particuliers** : l'inscription n'est effective qu'après réception :
 - de la fiche d'inscription remplie et signée,
 - du règlement correspondant au stage choisi, majoré de l'adhésion à l'Association de 30 €.
 En cas de règlements échelonnés : envoyer un acompte d'un montant de 30% du tarif correspondant, le solde sera dû 15 jours avant le début du cours.
 Des facilités de paiement peuvent-être envisagées au cas par cas. Merci de contacter le secrétariat.
- **Pour les prises en charge dans le cadre de la Formation continue** : l'inscription n'est effective qu'après réception : de la convention bilatérale signée ou de l'attestation de prise en charge de l'organisme.
- Les chèques doivent être libellés à l'ordre de l'ATEPP-CEFAT.

Désistement/absence

- Tout désistement doit être communiqué par mail ou courrier au secrétariat. Seulement dans le cas où le désistement a lieu 15 jours calendaires avant le début des cours les acomptes peuvent être reportés sur un autre enseignement après examen du dossier et dans la limite des places disponibles. Aucun remboursement ne sera effectué. La non présentation aux cours ne donne lieu à aucun remboursement, ni à aucun report. Tout enseignement commencé est dû dans sa totalité.
- En cas d'arrêt, par suite de force majeure dûment reconnue, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue dans la fiche d'inscription.

> Tous les enseignements peuvent être pris en charge dans le cadre de la formation permanente.
 N° Formation Professionnelle : 11 75 04970 75

Inscription prise en charge par la Formation Continue / joindre attestation.

ou

Inscription à titre particulier.

Joindre un chèque, libellé à l'ordre de l'ATEPP-CEFAT, du règlement correspondant au cours choisi, majoré de l'adhésion. L'adhésion permet de bénéficier de l'entrée libre à la Journée Annuelle.

Autorisation à l'utilisation des images :

J'autorise, gracieusement et temporairement, la publication des photographies dans lesquelles j'apparais, sur divers supports (papier, site internet, CD rom) de l'ATEPP-CEFAT – Atelier Les Pinceaux. En effet, les formateurs peuvent être amenés à réaliser des photos dans les ateliers. L'utilisation de ces images reste soumise à autorisation. Votre accord est nécessaire ; vous pouvez l'annuler à tout moment, à votre convenance. Il va de soi que le formateur veillera personnellement à ce qu'aucune photo ne puisse vous porter préjudice.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales indiquées ci-dessus et dans la brochure d'information de l'ATEPP-CEFAT et m'engage à les respecter dans sa totalité.

Date

Signature

Conditions générales

Admission

- Un entretien, avec l'un des responsables de la formation est proposé à tous ceux qui souhaitent s'inscrire aux Stages ou au Groupe de Supervision. Il peut se faire à l'Atelier Les Pinceaux à Paris, ou par téléphone.

Fonctionnement

- Si le nombre de participants requis pour le bon fonctionnement des stages n'est pas atteint, le stage peut être annulé et le règlement des inscriptions remboursé.
- **Matériel** : les tarifs comprennent le matériel de base. Une liste de matériel spécifique pourra être demandée.

Inscription

- L'inscription se fait auprès du secrétariat, par courrier ou sur place, avant le début de tout enseignement.
- **Pour les particuliers** : l'inscription n'est effective qu'après réception :
 - de la fiche d'inscription remplie et signée,
 - du règlement correspondant au stage choisi, majoré de l'adhésion à l'Association de 30 €.
 En cas de règlements échelonnés : envoyer un acompte d'un montant de 30% du tarif correspondant, le solde sera dû 15 jours avant le début du cours.
 Des facilités de paiement peuvent-être envisagées au cas par cas. Merci de contacter le secrétariat.
- **Pour les prises en charge dans le cadre de la Formation continue** : l'inscription n'est effective qu'après réception : de la convention bilatérale signée ou de l'attestation de prise en charge de l'organisme.
- Les chèques doivent être libellés à l'ordre de l'ATEPP-CEFAT.

Désistement/absence

- Tout désistement doit être communiqué par mail ou courrier au secrétariat. Seulement dans le cas où le désistement a lieu 15 jours calendaires avant le début des cours les acomptes peuvent être reportés sur un autre enseignement après examen du dossier et dans la limite des places disponibles. Aucun remboursement ne sera effectué. La non présentation aux cours ne donne lieu à aucun remboursement, ni à aucun report. Tout enseignement commencé est dû dans sa totalité.
- En cas d'arrêt, par suite de force majeure dûment reconnue, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue dans la fiche d'inscription.

> Tous les enseignements peuvent être pris en charge dans le cadre de la formation permanente.
 N° Formation Professionnelle : 11 75 04970 75

Inscription prise en charge par la Formation Continue / joindre attestation.

ou

Inscription à titre particulier.

Joindre un chèque, libellé à l'ordre de l'ATEPP-CEFAT, du règlement correspondant au cours choisi, majoré de l'adhésion. L'adhésion permet de bénéficier de l'entrée libre à la Journée Annuelle.

Autorisation à l'utilisation des images :

J'autorise, gracieusement et temporairement, la publication des photographies dans lesquelles j'apparais, sur divers supports (papier, site internet, CD rom) de l'ATEPP-CEFAT – Atelier Les Pinceaux. En effet, les formateurs peuvent être amenés à réaliser des photos dans les ateliers. L'utilisation de ces images reste soumise à autorisation. Votre accord est nécessaire ; vous pouvez l'annuler à tout moment, à votre convenance. Il va de soi que le formateur veillera personnellement à ce qu'aucune photo ne puisse vous porter préjudice.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales indiquées ci-dessus et dans la brochure d'information de l'ATEPP-CEFAT et m'engage à les respecter dans sa totalité.

Date

Signature